

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/08

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

---

**OBJET :** Présentation de deux candidatures à un CLAIR (Association des communes du Bocage et Association de la Brie et des Morin).

L'Association des communes du Bocage (communes du secteur de Voulx) a présenté sa candidature pour un CLAIR. Cette candidature a été approuvée par le comité de pilotage des politiques contractuelles réuni en mars 2010.

L'Association de la Brie et des Morin (autour de Rebais) a également présenté sa candidature pour un CLAIR. Cette candidature a été retenue par le comité de pilotage réuni en septembre 2010.

Il est proposé de valider ces deux candidatures, afin de permettre le recrutement d'un agent de développement dans chaque territoire.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le règlement du CLAIR approuvé par délibération de l'Assemblée départementale en date du 25 septembre 2009,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

De retenir pour l'année 2010, les candidatures suivantes à un contrat local d'aménagement intercommunal rural (CLAIR) :

- l'Association des communes du Bocage,
- l'Association de la Brie et des Morin.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ